

DÉLIBÉRATION CM-2020-090

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRESTATION DE SERVICES ASSAINISSEMENT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2020

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Dussous, M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Poletto, M. Devred, Mme Conesa-Rouat, M. Mouty, Adjoints, M. Andrade Dos Santos, Mme Borias, M. Buisseret, M. Chardon, Mme Dabrowski, M. Daniel, M. Ferrand, Mme de Freitas, Mme Gaultier, Mme Karam, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. de Saint-Romain, Mme Sanches Mateus, Mme Souchet, Mme Zanotti, Mme Miel, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : Mme Lucas à Mme Le Guilloux, Mme Ratti à M. Cuisigniez.

Était absent non représenté :

DÉLIBÉRATION CM-2020-090

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2020

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRESTATION DE SERVICES ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Vu la délibération CM-2020-003 du 3 février 2020 portant adoption du budget primitif 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits afin de permettre les remboursements prévus à la convention de gestion qui lie la Commune à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine,

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux du lundi 23 novembre 2020 et de la Commission Finances - Développement Economique - Administration Générale - Ressources Humaines – Communication du jeudi 26 novembre 2020,

Sur proposition de M. Alain THIÉMONGE, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°1 du budget Prestation de services Assainissement concernant l'exercice 2020 :

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Chap 70, c/70611 Redevance d'assainissement		+20 000,00
Chap 75, c/7588 Autres produits divers de gestion courante		+5 000,00
Chap 65, c/658 Charges diverses de gestion courante	+25 000,00	
TOTAL	25 000,00	25 000,00

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à procéder à l'exécution de la présente décision budgétaire modificative,

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Le Maire,



Arnaud de Bourrousse



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20201128-CM-2020-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Affichage : 03/12/2020